

II) ECRET N° 63- 153 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

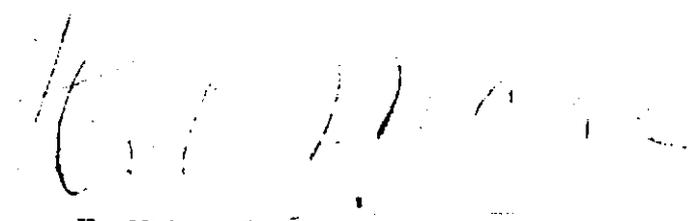
VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

I) ÉCRÊTE ;
-:-:-:-

ARTICLE 1er.- Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et du Travail pendant l'absence de Me. Bertin BORNA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-



H. MAGA

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
Ministres	12
M.J.L.	1
M.C.E.T.	1
J.O.R.D.	1